

## Prise en compte des enjeux environnementaux Développement touristique

Commune de Villerest (42)

Département : Loire

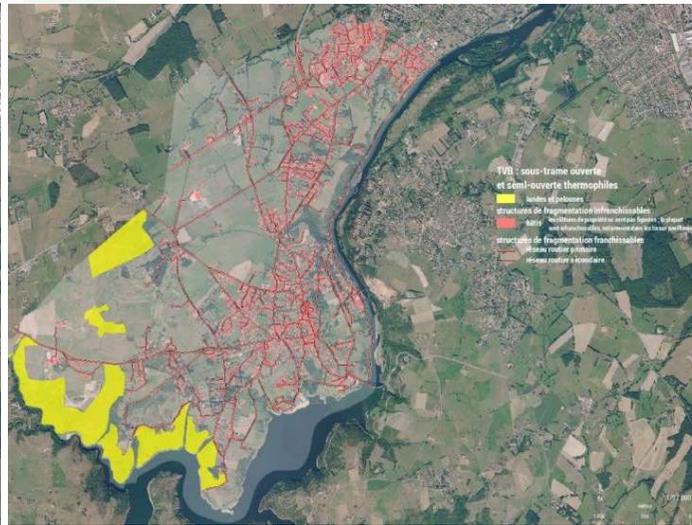
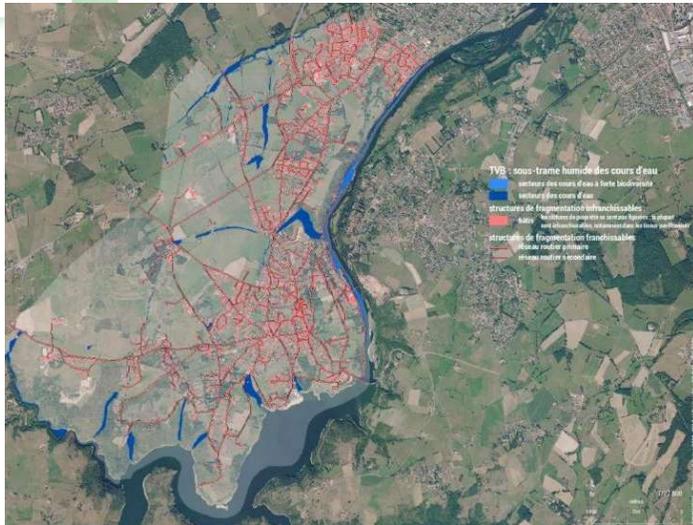
Approbation du P.L.U. : 26 Septembre 2019

Superficie de la commune : 1 482 hectares

Population : 4 776 habitants

La révision du P.L.U. de Villerest s'est réalisée en association avec le bureau Bioinsight, Monsieur Luc Laurent, concernant la thématique environnementale et la réalisation de l'étude d'évaluation environnementale. Au vu des enjeux environnementaux, présence de sites Natura 2000, de zones humides, de corridors écologiques... le projet de territoire s'est réalisé en faveur d'une limitation de la consommation d'espace tout en permettant des projets touristiques d'envergure intercommunale :

- Un diagnostic environnemental avec repérage des zones humides, des pelouses et landes sèches, des haies et alignements d'arbres... tous les éléments participant à la Trame Verte et Bleue du territoire.
- Une traduction de ces enjeux environnementaux au travers d'un zonage mettant en avant de nombreuses trames et sous-trames avec des prescriptions adaptées.
- Une limitation des zones constructibles pour l'habitat, en lien avec les documents supra-communaux du Programme Local de l'Habitat de Roannais Agglomération et du Schéma de Cohérence Territoriale du Roannais...
- ... tout en permettant des projets touristiques d'envergure avec la mise en valeur du Lac et l'extension du Golf.



### Continuités écologiques (trame verte et bleue) :

#### Sous-trame humide :

- : Secteurs des cours d'eau à forte biodiversité protégés au titre des articles L.151-23
- : Secteurs des cours d'eau protégés au titre des articles L.151-23
- : Secteurs de mare protégés au titre des articles L.113-29
- : Secteurs de retenue protégés au titre des articles L.113-29

#### Sous-trame ouverte et semi-ouverte thermophile :

- : Secteurs de lande et pelouse protégés au titre des articles L.151-23

#### Sous-trame boisée :

- : Secteurs de gros bois de feuillus protégés au titre du L.151-23

#### Sous-trame bocagère :

- : secteurs de haie protégés au titre des articles L.113-29
- : Secteurs d'arbres isolés protégés au titre des articles L.113-29

